La Baule - Escoublac

4-3 l'organisation des déplacements dans le cadre de l'aménagement du secteur centre-gare et de la création du pôle d'échanges multi-modal

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de La Baule en matière de transport-déplacements entend favoriser les modes doux, vélos, marche à pied, transport collectif et améliorer la sécurité par la création de zones 30. Le diagnostic met en évidence :

- la faible attractivité de la place de la Victoire, espace exclusivement fonctionnel de distribution du trafic au détriment d'une vocation plus urbaine, mieux dédiée aux piétons;
- l'effet de coupure très marqué du site ferroviaire, doté d'un paysage peu structuré et peu attractif ;
- la déconnexion géographique entre le réseau de bus CARIANE et le réseau TER;
- la voiture individuelle trop présente dans les espaces à forte fréquentation piétonnière surtout l'été (remblai, avenue De Gaulle ...);
- la nécessité de gérer de façon différente entre la période estivale et hors-saison, le stationnement aux abords de la gare.

Les orientations de la ville en matière de déplacements, telles qu'ils ressortent d'une étude spécifique réalisée par le CETE de l'Ouest en 2001, s'inscrivent dans celles retenues pour le projet de renouvellement urbain du secteur centre gare :

- l'entrée Nord via le boulevard Chevrel, l'avenue des Ondines, l'axe Clémenceau – De Lattre de Tassigny structurent l'organisation de la circulation automobile, avec un sens unique autour de la place de la Victoire et sur l'avenue De Gaulle;
- l'offre de stationnement est globalement augmentée et régulée entre la longue durée et la courte durée ;
- l'avenue De Gaulle est confirmée comme lien majeur entre la gare et le front de mer, où sont favorisés les modes doux de déplacements;
- les zones 30 sont instaurées sur l'avenue De Gaulle, l'axe Clémenceau – De Lattre de Tassigny.

CETE de l'Ouest - juillet 2005

La Baule - Escoublac

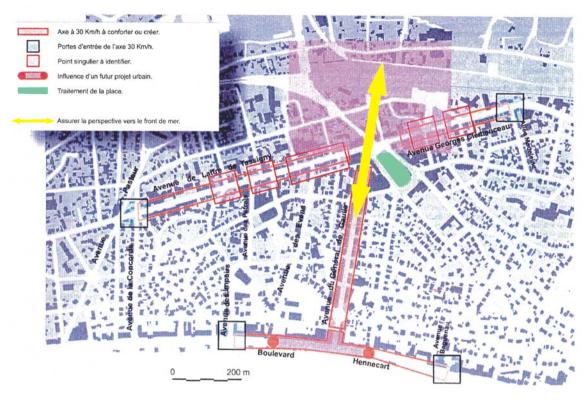
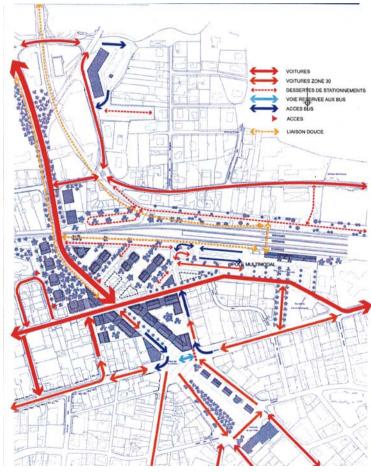


Schéma d'organisation des déplacements dans le secteur centre-gare

Source : CETE Ouest



Source : SARL Logerais et associés

Schéma d'organisation des déplacements dans le secteur centre-gare

182